

## POLITIQUE D'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DE LA MRC DES BASQUES

### PRÉAMBULE

-L'égalité des femmes et des hommes est un droit fondamental et constitue une valeur essentielle de la démocratie. Malgré tous les acquis des dernières décennies et l'adoption de lois qui garantissent l'égalité de droit, des inégalités persistent au plan social, économique et politique. C'est dans cette optique que l'adoption d'une politique d'égalité vise à établir les balises concrètes qui permettront de préserver les acquis et de progresser encore davantage vers l'égalité. C'est une façon de reconnaître qu'il faut aider le changement à se produire et de témoigner de notre volonté d'y parvenir (Politique d'égalité de la CRÉBSL, mars 2010).

### PORTRAIT: QUELQUES DONNÉES SEXUÉES POUR LA MRC (tirées de Statistiques Canada 2007, Les Basques, QC)

<b>Mairesse</b> : 2/11 (18,2%)	<b>Conseillères</b> : 25/66 (37,9%)	<b>Conseil municipal uniquement composé d'hommes</b> : 1/11
<b>Nombre de familles monoparentales</b> : 375	<b>Dirigées par une femme</b> : 265	<b>Dirigées par un homme</b> : 105
<b>Taux d'emploi</b> : 49,2%	<b>Taux d'emploi des femmes</b> : 45,2%	<b>Taux d'emploi des hommes</b> : 53,2%
<b>Revenu médian</b> : 18 112\$	<b>Revenu médian des femmes</b> : 14 827\$	<b>Revenu médian des hommes</b> : 22 953\$
<b>Taux de faible revenu avant impôt</b> : 16,1%	<b>Pour les femmes</b> : 17,5%	<b>Pour les hommes</b> : 14,7%
<b>Soins bénévoles aux enfants</b> : Femmes : 1 505 Hommes : 1195	<b>Soins bénévoles aux personnes âgées</b> : Femmes : 1065 Hommes : 675	

### CONTEXTE

- Le gouvernement du Québec a adopté en 2006 sa Politique ***Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait***. Le deuxième plan d'action vient de paraître (2011-2015).

- La CRÉBSL a adopté sa politique d'égalité le 26 mars 2010. On peut y lire :

*La politique d'égalité de la CRÉBSL vise l'égalité de participation des femmes et des hommes à la vie démocratique et au développement du BSL. Elle vise entre autre à faire connaître, auprès des partenaires de la CRÉBSL, la politique d'égalité et les inviter à adopter les principes d'égalité dans leurs propres projets ou activités.*

- Ce principe d'égalité a déjà été intégré à la vision de La **MRC des Basques** qui a adhéré à la **Charte des valeurs pour des municipalités équitables** (Charte élaborée en 2007 lors du premier Rassemblement annuel du Réseau de solidarité municipale du BSL organisé par la Table de concertation des groupes de femmes du Bas-Saint-Laurent en collaboration, entre autre, avec le Centre-Femmes Catherine-Leblond de Trois-Pistoles).

### BUT ET OBJECTIFS

**Le but** : en adoptant une politique d'égalité, la MRC des Basques s'engage à se donner les moyens de favoriser l'atteinte d'une égalité réelle (mêmes droits, mêmes responsabilités, mêmes possibilités) entre les femmes et les hommes de son territoire.

**Les objectifs poursuivis selon les champs d'application** : la **MRC des Basques** intègre sa politique d'égalité à sa philosophie, à sa structure, à la gestion de ses ressources humaines, à ses politiques, aux activités qu'elle gère et à celles qu'elle subventionne.

#### **A- Tendre vers une représentation équitable des femmes et des hommes au sein des structures décisionnelles et consultatives de la MRC des Basques.**

- ❖ Au niveau de la gouvernance :
  - favoriser la parité hommes/femmes sur les différents comités de travail
  - de par son leadership régional, sensibiliser les partenaires à l'avantage d'une représentation plus équilibrée sur leurs instances
  - encourager l'apport des femmes au développement social et économique et s'assurer que les retombées sociales, économiques, régionales et locales bénéficient également aux femmes et aux hommes.
- ❖ Au niveau du personnel :
  - favoriser l'équité dans l'embauche du personnel œuvrant pour la **MRC des Basques**. Entre autre, en citant sa politique d'équité salariale, en féminisant les offres d'emploi et les formulaires de demande d'emploi (rédaction épïcène), en ayant un comité de sélection paritaire et en tenant compte des besoins des parents dans l'organisation du travail (conciliation travail-famille).

#### **B - Favoriser la prise en compte des intérêts et réalités des femmes.**

- En s'engageant à instaurer des mécanismes pour la mise en place de statistiques différenciées selon les sexes (advenant où pour certains domaines d'interventions il serait intéressant de connaître des besoins ou effets spécifiques se rapportant au genre des individus concernés (A.D.S.)).
- En s'engageant à procéder au suivi des résultats et des actions de la politique d'égalité à une fréquence jugée raisonnable.

-La **MRC des Basques** s'engage à mettre en place toute autre mesure qu'elle jugera utile et pertinente.

Adoptée à la rencontre de la Table des maires le 23 novembre 2011